

CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITE

TESTEZ CHEZ VOUS VOTRE ÉLIGIBILITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX | INSTALLATION DE LA BOX 100% GRATUITE*

8866
Coût de l'appel : 20 FCFA.

*Offre valable jusqu'au 31 août 2025. Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel.

www.canalbox.tg

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 405 du jeudi 02 octobre 2025 / Prix : 250 F CFA

OTR

-20%

sur le dédouanement des véhicules d'occasion jusqu'au 15 novembre 2025

Membre de déduction de 20% sur les valeurs des véhicules de plus de 1000 litres d'âge

8201

SUNU BANK TOGO P. 3

L'heure de vérité



TCE 2025 P. 4

La LONATO annonce des gains exceptionnels et un impact social



NATIONAL P. 4

L'UPRAD-Togo et GIFF signent un partenariat stratégique



28 NOV 14 DEC 2025 **FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ**

Foire de toutes les opportunités

POIRE INTERNATIONALE DE **LOMÉ**

THÈME : « 40 ANS D'HISTOIRE, 20 ÉDITIONS : UN REGARD SUR LE PASSÉ, UN CAP SUR L'AVENIR »

ICI NAISSENT LES GRANDES RENCONTRES



NOUVEAU TARIF
Format 33 cl

18

*Prix de vente détail conseillé • *Alcool dangereux pour la santé. A boire avec modération.



LA MEILLEURE QUALITÉ AU JUSTE PRIX!

**350
FCFA**

BOUTEILLE

33 CL



BB LOME S.A
LE LABEL QUALITÉ

www.bblobe.com



SUNU BANK TOGO

L'heure de vérité

Confrontée à une situation économique et sociale délicate depuis le rachat de l'ex-Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC), SUNU Bank retrouve ses manches pour peaufiner sa stratégie de relance avec une expérience Client plus moderne, des services de proximité et un organigramme réorganisé. La tâche s'annonce ardue. Pour l'heure, il est important de lever un coin de voile sur les événements de ces dernières semaines. Analyses.

Nicolas EDORH

La procédure de licenciement pour motif économique de 42 employés de SUNU Bank Togo est une épreuve douloureuse. Encore qu'il faudrait remonter la pente pour avoir une radiographie complète de cette affaire désormais connue de tous, sauf dans le sens de « l'histoire de la chasse racontée du seul point de vue du chasseur », pour reprendre l'expression d'un célèbre confrère habitué aux chroniques panafricanistes.

Depuis septembre 2024, il faut le dire, le dialogue entre les délégués syndicaux et les responsables de SUNU Bank s'est souvent heurté à des revendications qui ont entravé le bon déroulement des négociations. Les discussions menées sous la médiation du ministre de l'Économie et des Finances, Georges Barcola et du ministre du Travail, Gilbert Bawara, ont permis d'obtenir, d'une part, une baisse significative du nombre de salariés visés par la procédure de licenciement pour motif économique.

De 105 au départ, ce nombre est passé à 70 dans un premier temps, à 58 après, pour finir sur une liste arrêtée de 42 personnes dont 20 caissiers. « Il ne s'agit pas de punir qui que ce soit. Il s'agit de permettre à la banque de survivre », répétaient les dirigeants de SUNU Bank à chaque round des négociations.

Face à la demande d'aller à un audit indépendant de la banque pour situer les responsabilités en ce qui concerne « les accusations de mauvaise gouvernance », la commission bancaire de l'UMOA a été mandatée pour procéder à un audit qui a abouti à un rapport provisoire, puis définitif, avec des conclusions qui ont été partagées avec les deux ministères concernés. L'essentiel à retenir de ce rapport que nous avons consulté, « c'est le modèle économique de SUNU Bank Togo qui n'est pas viable et qu'il faudrait changer ».

Quid des mesures d'accompagnement ?

Il nous est revenu dans nos recoupements que lors de la notification des courriers aux intéressés que les mesures d'accompagnement (les droits) sont décrites dans lesdits documents, en fonction de l'ancienneté de chaque employé.

S'il est vrai que la décision de licenciement de ces 42 employés est regrettable, il est d'autant plus vrai qu'à aucun moment lors des rencontres des syndicats avec la presse, ni dans leurs émissions, ils n'ont jamais mis à la disposition des journalistes ou montrer à l'opinion publique, ne serait-ce qu'une copie du courrier d'une personne dans le cas, afin de permettre à tout le monde d'être au même niveau d'information.

Ces courriers sont soigneusement gardés par les intéressés, alors que les droits calculés au prorata de leur ancienneté, y figurent. La transparence dont devraient faire preuve les syndicats, a alors été soumise à un grand flou de leur part. Au même moment, le communiqué du ministère du Travail publié mercredi parle de « mesures d'accompagnement additionnelles » obtenus de la part des dirigeants de SUNU Bank Togo.

Selon nos indiscretions, cette procédure de licenciement des 42 employés a coûté plus 600 millions FCFA en termes de droits versés sur les comptes des intéressés. Une information sur laquelle les syndicats ont gardé l'omerta ou refusé de communiquer à ce jour. Pourtant, il est facile pour la banque de vérifier en interne l'état des comptes des personnes concernées et d'établir une liste actualisée de ceux qui ont touché leurs droits ou vidé carrément leurs comptes dès réception de la notification des crédits.

Une information confirmée par un dirigeant de SUNU Bank le 24 septembre, à l'issue du premier jour de grève : «



Chers collègues, merci pour votre massive présence ce jour à vos postes de travail. Grâce à votre coopération et à la compréhension des enjeux, la grève a eu un très faible impact dans le pays. Nous rappelons encore une fois que la décision de réaliser un Plan Social au sein de la banque n'a pas été facile à prendre, mais elle était nécessaire pour le bien de la banque, de nos clients, de nos actionnaires et de vous-mêmes. Nous avons depuis septembre 2024 ménagé aucun effort pour essayer d'avoir un dialogue constructif avec le corps social, en vain. Malgré les difficultés que traverse la banque, nous avons procédé au paiement intégral des droits et des mesures d'accompagnement des travailleurs licenciés. A ce jour, la plupart d'entre eux ont d'ailleurs retiré de leurs comptes bancaires l'intégralité de leur solde de tout compte. Nous vous encourageons à rester concentrés et mobilisés pour servir nos clients, tout en restant fidèles aux valeurs d'intégrité prônées par le Groupe SUNU ».

Dans les clarifications du ministre du Travail, l'on note que les services compétents de l'État se sont engagés à veiller au respect scrupuleux de tous les droits légaux reconnus aux travailleurs concernés, mais aussi à l'application de mesures d'accompagnement obtenues dans le cadre des efforts de dialogue et de conciliation menés par les deux ministères.

Et maintenant ?

Après la grève des 24 et 25 septembre 2025 des agents des banques et assurances, il est important de faire le point à tous les niveaux. Du côté des délégués syndicaux, le temps est à une seule revendication : « l'annulation de la décision de licenciement et le retour sans délai et sans condition des camarades licenciés à leurs postes respectifs. A défaut, difficile de répondre des conséquences préjudiciables au bon fonctionnement du secteur par l'obstination éventuelle de SUNU Bank à maintenir sa position ».

Sauf que, sur la liste des 42 employés, nous avons appris que plusieurs sont allés toucher les droits versés sur leurs comptes, certains ayant carrément tout pris. Par ailleurs, le tour des médias entrepris par les délégués syndicaux, pendant que les discussions se poursuivaient avec les deux ministres et les responsables de SUNU Bank Togo, n'a pas arrangé les choses.

« Comment peuvent-ils aller salir la réputation de la société dans laquelle ils travaillent ou ont travaillé, en racontant des contre-vérités ? Comment peuvent-ils nuire à la bonne image de la banque dans laquelle ils travaillent ? Pire, ce sont les délégués syndicaux eux-mêmes qui sont allés détruire l'image de la banque », s'interrogent certains observateurs. « Comment

faire tout ça et plaider au même moment pour leur réintégration dans l'institution qu'ils ont vilipendé partout sur les médias et dans l'opinion ? Par quelle alchimie cela serait-il possible ? », se demandent d'autres.

A l'analyse de ces informations, il est clair qu'il y a beaucoup de non-dits dans ce dossier, notamment du côté des responsables syndicaux qui n'ont pas joué la carte de la transparence sur le paiement des droits et mesures d'accompagnement.

La question des crédits ou prêts contractés par les 42 employés et s'élevant à la somme de 444 millions FCFA serait l'autre revendication posée sur la table à l'encontre des responsables de SUNU Bank Togo et sur laquelle les délégués syndicaux n'ont pas bronché sur les médias. A suivre...

TRANCHE COMMUNE ENTENTE AU TOGO

TCE 2025 : la LONATO annonce des gains exceptionnels et un impact social

La Loterie Nationale Togolaise (LONATO) a officiellement lancé jeudi 25 septembre 2025 à Lomé, l'édition 2025, la 30ème de la Tranche Commune Entente (TCE), un événement annuel majeur qui rassemble les cinq loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. La TCE 2025 se veut un moment de fête, de compétition et de solidarité sous-régionale. Elle se déroulera en plusieurs phases, avec pour apothéose le grand tirage régional prévu le 28 novembre 2025 à Lomé.

Nicolas EDORH

Produit commun à ces cinq pays, la TCE vise à offrir aux populations non seulement la possibilité de remporter d'importants gains, mais aussi de bénéficier d'un projet social à fort impact communautaire. Après la 29e édition organisée en 2024 au Bénin, le Togo a l'honneur d'accueillir la 30ème édition. Cette campagne spéciale, qui se déroulera en plusieurs phases, connaîtra son apothéose le vendredi 28 novembre 2025, à l'occasion du grand tirage régional.

Des gains exceptionnels pour les parieurs

Chaque jeudi à 18h, les parieurs peuvent tenter leur chance via le Loto Super. Le

super gros lot est fixé à 20 millions de FCFA, offrant ainsi une opportunité unique de changement de vie à de nombreux participants. Les joueurs doivent miser un minimum de 500 F CFA par ticket sur l'un des quatre tirages dédiés du LOTO SUPER, et communiquer leur numéro de téléphone actif.

Il est impératif de conserver les tickets éligibles jusqu'au tirage final. Les résultats seront affichés dans les points de vente agréés et les agences de la LONATO. En cas de gain, les parieurs devront se présenter dans une agence pour enregistrement avant paiement.

La TCE 2025 se décline en



deux volets : le Programme Extraordinaire Régional (PER) et le Programme National Harmonisé (PNH). La campagne, prévue du 9 au 30 octobre 2025, donnera lieu à quatre tirages informatisés à travers le jeu LOTO SUPER, permettant de désigner les gagnants à la fois au niveau national et régional. À chaque tirage, un gagnant du PER et neuf gagnants du PNH seront désignés, soit 40 gagnants au total à l'issue de la campagne : 4 pour le PER et 36 pour le PNH.

Selon Kokouvi Amédomé, les gagnants du PER bénéficieront chacun d'une prime de voyage de 200 000 F CFA et participeront au grand tirage régional de Lomé pour décrocher le super lot de 20

millions F CFA, ainsi que plusieurs autres prix : un lot de 10 millions F CFA, trois lots de 5 millions F CFA, quatre lots de 4 millions F CFA, cinq lots de 3 millions F CFA, six lots de 2 millions FCFA.

Sur le plan national, le PNH récompensera quatre gagnants à 500 000 FCFA, huit gagnants à 300 000 FCFA, cinq gagnants à 200 000 FCFA et seize gagnants à 100 000 FCFA.

En accord avec les textes fondateurs de la TCE, chaque édition permet la réalisation d'un projet social dans le pays organisateur. Cette année, le Togo bénéficiera de la construction d'un centre médico-social au sein de

l'Université de Kara, financé à hauteur de 125 millions FCFA, grâce à une contribution de 25 millions FCFA par pays membre.

« La particularité de cette 30ème édition, au-delà de son caractère anniversaire, est aussi l'accueil des délégations des autres pays membres au Togo. Ce sera une occasion exceptionnelle de mettre en lumière l'hospitalité togolaise, la richesse culturelle locale et l'engagement des autorités à faire rayonner le pays », a déclaré Kokouvi Amédomé, Directeur Marketing et Innovation à la LONATO.

En marge de la TCE, la LONATO a lancé un concours national intitulé « Jeunes et Entrepreneuriat » et « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) », destiné à promouvoir l'innovation et la créativité.

Dix meilleurs projets de création d'entreprises portés par des jeunes recevront chacun 2 millions F CFA, tandis que vingt projets d'AGR portés par des femmes seront primés à hauteur de 1 million F CFA chacun.

TRANSIT / DOUANE

L'UPRAD-Togo et GIFF signent un partenariat stratégique

L'Union professionnelle des agréés en douane du Togo (UPRAD-Togo) et l'Institut ghanéen des commissionnaires en douane et transport (GIFF) ont signé lundi 29 septembre 2025 à Lomé, un protocole d'accord marquant le début d'un partenariat en faveur de la coopération régionale dans le domaine du transit, de la logistique et des douanes. L'accord signé par Patrick Magnon, président de l'UPRAD-Togo, et Stephen Adzorkatse, président du GIFF, vise à renforcer les liens professionnels entre les deux organisations, partager les bonnes pratiques et aider le Togo à adhérer à la Fédération Internationale des Associations Transitaires et Assimilés (FIATA).

Yao KPOWADAN

« C'est un nouveau départ, porteur de croissance, d'opportunités et d'excellence professionnelle pour tous nos membres. C'est le fruit d'un travail collectif, d'échanges fructueux et d'une vision partagée, faire en sorte que nos membres, nos entreprises et nos communautés bénéficient pleinement de la coopération régionale », a affirmé Patrick Magnon, président de l'UPRAD-Togo.

Au-delà du partage d'expériences, l'accord permettra de renforcer

la crédibilité des activités douanières et logistiques des deux pays à l'échelle sous-régionale et internationale. Un des axes majeurs de cette collaboration concerne l'accompagnement de l'UPRAD-Togo dans sa démarche d'adhésion à la Fédération Internationale des Associations de Transitaires et Assimilés (FIATA), grâce à l'appui technique et institutionnel du GIFF. « Nous avons inclus dans ce protocole la possibilité pour GIFF d'aider l'UPRAD-Togo à avancer vers son adhésion à la FIATA,



une organisation mondiale qui défend les intérêts des professionnels de la logistique et du transit », a expliqué Dodji Akakpo, Secrétaire Général de l'UPRAD-Togo.

L'adhésion à la FIATA est perçue comme un levier stratégique pour l'UPRAD-Togo, en offrant une reconnaissance internationale, des opportunités de formation de haut niveau, l'accès à des documents normalisés, ainsi qu'une représentation auprès d'organisations mondiales telles que l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

De son côté, le président du GIFF, Stephen Adzorkatse, souligne que ce partenariat est une étape essentielle vers une meilleure régulation des activités transfrontalières. « C'est une opportunité pour nos deux entités de nous unir pour réguler nos secteurs. Aujourd'hui, certaines lois entravent encore notre liberté d'action. Nous appelons donc les autorités à soutenir cette dynamique en faveur d'un cadre réglementaire plus adapté », a-t-il plaidé.

L'accord prévoit d'aborder les similitudes dans les opérations des ports et postes frontaliers conjoints, les frais

et charges élevés imposés par les compagnies maritimes étrangères, la rationalisation des procédures douanières pour faciliter les opérations commerciales, le contrôle et la discipline des membres pour maintenir l'intégrité des deux associations et assurer le contenu local en protégeant les emplois destinés aux locaux.

Ce partenariat ne compte pas s'arrêter aux frontières togolaises et ghanéennes. Les deux organisations ont exprimé leur volonté d'impliquer prochainement les commissionnaires en douane du Bénin, et à plus long terme, d'élargir leur initiative à d'autres pays de la CEDEAO. Avec cet accord, l'UPRAD-Togo et GIFF entendent donner un nouveau souffle au secteur du transit et de la logistique en Afrique de l'ouest, en misant sur la coopération régionale, la professionnalisation du métier et l'harmonisation des pratiques.

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT

3ème session ordinaire : Les commentaires de Georges Barcola

La troisième session ordinaire du Conseil National du Crédit (CNC) de l'année 2025 s'est déroulée le 30 septembre dernier à Lomé. Deux points principaux étaient à l'ordre du jour, à savoir l'examen de la situation sur le rapatriement des recettes d'exportation à fin juin 2025 et l'évolution de la situation économique, monétaire et du système bancaire et financier du Togo.

Dans ses commentaires sur la situation économique du Togo, le président du Conseil National du Crédit (CNC), ministre de l'Economie et des Finances, Georges Barcola, a relevé que les données disponibles indiquent une économie nationale résiliente, en liaison avec les différentes mesures de politiques économiques prises par le gouvernement, malgré les risques qui pèsent sur la conjoncture mondiale.

« En effet, l'évolution des principaux indicateurs de conjoncture augure une perspective globalement favorable, avec l'activité économique qui devrait se consolider cette année. Le taux de croissance économique est attendu autour de 6,3% en 2025. Tous les secteurs contribueront à cette croissance économique, en particulier le secteur tertiaire qui demeure le moteur de

la croissance économique », a indiqué le président du CNC. « Les informations disponibles indiquent que sur les sept premiers mois de l'année, l'activité dans le secteur tertiaire est restée vigoureuse, avec un indice du chiffre d'affaires dans les services marchands qui est ressorti en moyenne à 137, contre 127 un an auparavant, soit une progression de 8%. En outre, le dynamisme observé dans l'activité commerciale est aussi maintenu, car l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce a crû de 3% pour atteindre 110, au cours de la même période », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, fait-il noter, la production industrielle s'inscrit dans une tendance haussière, avec un indice qui a augmenté de 8% à 89 sur la même période. L'indicateur du climat des affaires est resté stable à 101 sur la période sous-revue, ce qui traduit



le maintien de la confiance des chefs d'entreprise, quant à l'orientation favorable de l'activité économique sur cette période. « Cette évolution encourageante de la conjoncture économique s'accompagne de la décélération du niveau général des prix et de la maîtrise du taux d'endettement public. En effet, le taux moyen d'inflation est ressorti à 1,2% à fin juin 2025, contre 3,2% un an plus tôt », a affirmé le ministre Barcola.

Sur la situation de la dette publique, le président du CNC a précisé qu'elle reste maîtrisée à 65% du Produit Intérieur Brut (PIB) à fin juin 2025, contre 69% du PIB à fin décembre 2024, un taux est en dessous de la norme communautaire plafond de 70%. Selon lui, ce cadre macroéconomique, globalement favorable, a

permis au secteur financier de maintenir son dynamisme, avec la bonne tenue de la plupart de ses principaux indicateurs. « Ces évolutions ont eu un impact favorable significatif sur le plan socio-économique, comme en témoigne l'amélioration récente de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Togo. En effet, le Togo a enregistré un bond satisfaisant de son IDH pour être classé 2e pays le plus performant dans l'UEMOA et 4e au niveau de la CEDEAO », a-t-il laissé entendre.

Le président du CNC a noté quelques évolutions encourageantes et certains défis à relever, notamment l'accroissement continu du volume de crédits octroyés aux opérateurs économiques avec le volume des nouvelles mises en place de crédit bancaires qui a progressé de

22% en un an pour s'établir à 543 milliards FCFA sur les six premiers mois de l'année 2025. Au niveau des institutions de microfinance, sur la même période, les nouveaux concours en faveur des agents économiques se sont élevés à 141 milliards, contre 142 milliards un an plus tôt. La deuxième évolution positive, constate-t-il, est relative à la poursuite de l'assainissement du portefeuille de crédit des banques, avec un taux brut de dégradation qui est passé de 7,6% au 30 juin 2024 à 7% à fin juin 2025. Enfin, le troisième constat, également positif, concerne la baisse du coût du crédit, avec un taux d'intérêt débiteur moyen ressorti à 7,5% au deuxième trimestre 2025, contre 8% à la même période de 2024.

Il s'est également réjoui des taux pratiqués aux micros et aux moyennes entreprises, qui ont enregistré des baisses respectives de 60 et 20 points de base, en glissement annuel. Pour mémoire, ces taux s'établissent à 8,5% pour les micros entreprises et à 8,0% pour les entreprises de taille moyenne.

FINANCES

BCEAO : la plateforme de paiement instantané est lancée

Dans une salle archi-comble, des invités de marque avec en toile de fond, les drapeaux des huit pays membres de l'UEMOA. C'est comme un symbole, un signe d'intégration. C'est dans cette ambiance solennelle que la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a lancé ce 30 septembre 2025, sa Plateforme interopérable de paiement instantané PI-SPI.

L'objectif de ce dispositif est de permettre d'envoyer et de recevoir des fonds instantanément entre différentes structures financières que sont les banques, les émetteurs de monnaie électronique, les institutions de microfinance et les établissements de paiement. Pour la directrice adjointe du projet, Fatou Dieng Guèye, c'est un outil sécurisé qui facilite la vie.

Elle repose sur l'instantanéité, la sécurité. Car elle est conçue sur un socle de sécurité parmi les standards les plus élevés pour réduire les risques de fraude. À l'en croire, indique Sika Finance, la plateforme promeut également l'inclusivité et la fluidité à travers des processus harmonisés.

« Une avancée majeure »

Selon Guy Martial Awona, président de la Fédération des Associations Professionnelles de Banques de l'espace UEMOA, la plateforme permet de franchir le cap vers un écosystème qui connecte les banques, les Systèmes financiers décentralisés et les établissements de monnaie électroniques pour le bien de tous, pour le développement économique, l'inclusion et l'accélération de la bancarisation, tout en garantissant la confiance des usagers. À ses yeux, il convient maintenant de former et de sensibiliser pour un bon usage.

Pour le gouverneur de la BCEAO, Jean-Claude Kassi Brou, ce projet offre un

nouveau cap vers union plus inclusive et plus fluide. « La PI est une plateforme régionale unifiée de paiement instantané, pensé pour tous. Elle efface les frontières entre banques, institutions de microfinance, établissements de monnaie électronique et de paiement, afin que chacun puisse envoyer ou recevoir de l'argent, simplement, à tout moment », a exprimé le Gouverneur de la BCEAO.

Selon lui, la plateforme PI-SPI, est bien plus qu'une infrastructure, mais une avancée importante qui rend les coûts moins coûteux et les transactions plus rapides et fiables. « Cette infrastructure est l'aboutissement d'une vision commune portée par les autorités de l'Union. Elle apporte des réponses et des bénéfices concrets pour toutes les parties prenantes de l'écosystème de paiement. La gratuité des transactions, combinée à la garantie d'un paiement instantané, représentera pour de nombreuses personnes, un progrès significatif, améliorant concrètement leur vie. Pour

les professionnels et artisans, elle transforme la relation au paiement », a exprimé le Gouverneur de la BCEAO.

Pour les banques et les institutions de microfinance, les établissements de paiement et de monnaie électronique, selon Jean Claude Kassi-Brou, PI-SPI rationalise les charges opérationnelles et agit dans l'offre des services financiers et la base des clients, créant de nouvelles opportunités de développement de leurs activités.

Les atouts clés

La Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI) est une infrastructure régionale de paiement conçue et opérée par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Avec la plateforme, chaque citoyen de l'Union peut effectuer des paiements en quelques secondes, 24h/24, 7j/7. Chacun peut effectuer des paiements instantanés, interopérables, en toute liberté et pour les particuliers, sans frais. L'objectif est d'offrir une solution de paiement

numérique adaptée aux besoins contemporains des usagers et de connecter tous les acteurs financiers dans une plateforme unique, quels que soient leurs statuts juridiques.

Les envois sont gratuits peu importe le prestataire. Un seul QR code peut accepter tous les types de paiement. La PI-SPI est accessible par tous au sein de l'Union, quel que soit l'outil utilisé (application mobile, interface web, USSD). Il suffit d'une authentification de l'utilisateur, qui offre l'accès au service par une authentification préalable (code PIN, mot de passe ou biométrie), selon les modalités de l'institution.

Au Togo, Coris Bank, Ecobank et Orabank figurent parmi les premiers établissements bancaires à être connectés à la plateforme. D'autres institutions comme BOA, BIA, COFINA et Sunu Bank Togo qui ont rejoint l'initiative en aout 2025, devraient suivre dans les prochains mois.

DOUANES

OTR : Exonérations et franchises désormais digitalisés

Au Togo, les demandes d'exonérations et franchises peuvent désormais être effectuées en ligne. L'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé le mardi 30 septembre 2025, une plateforme destinée à simplifier, sécuriser et automatiser la gestion des demandes.

Nicolas EDORH

Baptisée GEST-EXO, cette nouvelle solution digitale permet aux opérateurs économiques de soumettre leurs dossiers sans passer par la paperasse ni les circuits administratifs. Elle garantit également une traçabilité complète de chaque demande, de la soumission à la validation par les autorités compétentes. « *GEST-EXO* » réduit considérablement les délais de traitement et améliore l'efficacité des services douaniers. Il permet un traitement rapide et fiable des demandes en toute transparence et garantit la

traçabilité. Il transforme une pratique administrative parfois lourde en un processus fluide et hautement automatisé

« Cette plateforme répond à un impératif d'efficacité. Elle permet une gestion fluide des demandes, de leur soumission jusqu'à leur transmission automatique au système douanier SYDONIA », a indiqué le commissaire des douanes et droits indirects, Atta-Kakra Essien. Selon lui, cette initiative représente un tournant significatif dans la gestion des exonérations et des



franchises, améliorant ainsi l'efficacité administrative. Cette innovation devrait donc faciliter considérablement le commerce et les opérations logistiques au Togo, tout en réduisant la surcharge bureaucratique pour les acteurs concernés.

GEST-EXO est désormais responsable de la gestion des demandes d'exonérations et de franchises soumises par les structures requérantes. Elle englobe les étapes d'examen et

d'avis des services techniques des ministères et institutions, en fonction des différents niveaux de traitement, ainsi que la validation des demandes par le responsable principal ou toute personne habilitée au sein du ministère ou de l'institution concernée. De plus, elle assure la transmission des données au système informatique douanier SYDONIA. Cette plateforme dématérialisée diminue considérablement les délais de traitement tout

en augmentant l'efficacité des services douaniers.

Le nouvel outil intègre également un système d'alertes en temps réel, permettant aux utilisateurs de suivre l'évolution de leurs dossiers. Si une période transitoire de trois mois est prévue pour permettre aux opérateurs de finaliser les anciennes demandes, les nouvelles procédures devront obligatoirement se faire sur la plateforme dès le 1er janvier 2026.

Cette innovation fait suite à la digitalisation de la gestion des laissez-passer déployée. Elle s'inscrit dans la modernisation engagée par l'OTR, visant à dématérialiser ses services et à renforcer l'efficacité de l'administration douanière.

SECTEUR PRIVÉ

Le CNP-Togo aux côtés de la CJET pour promouvoir les jeunes entreprises

Le vendredi 26 septembre dernier, la Confédération des Juniors Entreprises du Togo (CJET) et le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo), ont signé à Lomé, une convention de partenariat pour accompagner et renforcer les jeunes entreprises ainsi que les coopératives débutantes, afin de les rendre compétitives et viables. C'est dans une ambiance conviviale que cet accord est intervenu entre Médissa Sama, présidente du CJET et Coami Tamegnon, président du CNP-Togo. Ont également pris part à cette cérémonie, le président du Groupement Togolais des Petites et Moyennes Entreprises et Industries (GTPME/PMI), Aboki Koku Vignon et la présidente de l'Association Professionnelle des Revendeuses de Tissus Wax Hollandais (APRT), Edwige Sant.

Nicolas EDORH

Ce partenariat de cinq ans renouvelable, va permettre de structurer les jeunes entreprises qui ont du mal à s'installer en raison de moyens limités et de l'isolement. Aussi, va-t-il permettre d'ouvrir des passerelles solides entre les entreprises du CNP-Togo et les jeunes entreprises de la CJET, en vue de mieux les accompagner dans leur évolution, que ce soit sur le plan structurel, l'accès au financement, les opportunités de marché et même le plaidoyer. Cette convention vise à bâtir ensemble un secteur privé plus compétitif, plus inclusif et porteur de croissance pour le Togo.

Dans le cadre de cet accord,

les jeunes entreprises de la CJET bénéficieront de grands axes de collaboration tels que le plaidoyer et la représentation pour défendre leurs intérêts auprès des décideurs publics comme privés, l'accès au marché et aux grands groupes, en facilitant l'intégration des jeunes entreprises grâce au mentorat et au tutorat, l'accès au financement à travers la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour soutenir les PME et coopératives, la formation et le renforcement des capacités via l'organisation des formations adaptées et la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi, la promotion et l'intégration, créant un label qualité pour accroître



la visibilité des entreprises accompagnées.

Les grandes lignes du partenariat

A travers ce partenariat, le président Coami Tamegnon, a au nom du Patronat togolais salué la vision et le dynamisme de la CJET. Raison pour laquelle il a une fois de plus réaffirmé son engagement à soutenir l'émergence et la consolidation des jeunes entreprises et coopératives. Il reste confiant par rapport aux résultats que produira cette noble collaboration. « *L'avenir économique de notre pays repose sur la vitalité de sa jeunesse, sur sa capacité à innover, à entreprendre et à créer des emplois durables* », a déclaré le président du CNP-TOGO. « *En unissant nos forces avec la CJET, nous envoyons un message clair : celui de la complémentarité, de la solidarité intergénérationnelle et de la volonté commune de bâtir un secteur privé inclusif, compétitif et résilient.*

Ensemble, faisons de ce partenariat un levier pour l'avenir, un instrument au service de la jeunesse, de l'innovation et de la prospérité partagée. », a-t-il ajouté.

De son côté, Médissa Sama, présidente du CJET, s'est félicitée de la signature de ce partenariat qui ouvre une nouvelle page de l'entrepreneuriat au Togo. « *Les entreprises sont souvent fragiles à leurs débuts et ont besoin de l'expérience et du soutien d'entités comme le Patronat* », a-t-elle indiqué, avant de promettre au CNP-Togo l'engagement de la CJET à honorer cette convention avec rigueur, engagement et mobilisation.

À travers elle, plusieurs jeunes entreprises membres de la CJET à l'instar de Bo-Technology et Services SARL ou R2E BTP, ont tour à tour exprimé leur satisfaction à la nouvelle dynamique qui se crée avec le CNP-Togo. Pour eux, ce partenariat représente

une grande opportunité pour gagner en visibilité, accéder à de nouveaux marchés et renforcer leur crédibilité auprès des partenaires financiers.

A propos du CNP-Togo et de la CJET

Le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo) est composé d'associations professionnelles. Sa mission est d'organiser les différentes professions qui sont ses composantes et de défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres et du secteur privé. Le CNP-Togo travaille en partenariat avec le gouvernement, les institutions, organismes et associations à caractère privé. Catalyseur de croissance pour les jeunes entreprises de moins de dix (10) ans, le CJET repose ses actions sur trois piliers : la structuration, l'accompagnement et l'identification de financements adaptés à chaque type d'entreprise et coopérative. La vision est de bâtir un écosystème entrepreneurial inclusif structuré et durable avec une mission qui est de donner aux jeunes entreprises les outils clés indispensables à leur compétitivité.

AGRICULTURE

La FNGPC COOP-CA et le ReJPAH-AOS pour

L'avenir du coton togolais, souvent surnommé l'or blanc, était au centre d'un important séminaire qui s'est tenu les 25 et 26 septembre à Kpalimé. Organisé par la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC COOP-CA), en partenariat avec le Réseau des Journalistes pour la Promotion des Produits Agro-sylvopastoraux et Halieutiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS), cet événement marque une nouvelle étape dans le rapprochement entre producteurs de coton et professionnels des médias.

Yao KPOWADAN

Longtemps considéré comme l'un des piliers de l'économie togolaise, le secteur cotonnier traverse aujourd'hui une phase critique. Malgré un rendement par hectare en hausse, 767 kg/ha, la production nationale pour la campagne 2024-2025 a chuté à 60 408 tonnes, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente. Plus inquiétant encore, le nombre de cotonculteurs est passé de 115 000 à environ 76 000 en quelques années.

Cette désaffection s'explique par plusieurs facteurs, notamment la fluctuation des prix, le coût élevé des intrants, le changement climatique, le vieillissement des producteurs et la perte d'attractivité de la profession, notamment auprès des jeunes. « Il faut agir vite pour enrayer

cette dynamique », alerte la FNGPC COOP-CA.

Face à cette situation, la FNGPC COOP-CA a choisi de faire des médias, un levier stratégique pour la relance du coton togolais. En réunissant à Kpalimé une cinquantaine de journalistes venus de toutes les régions du pays, l'objectif est de forger un partenariat durable entre les médias et les producteurs de coton.

« Vos plumes, vos micros et vos caméras peuvent être des leviers puissants de changement », a déclaré Koussouwé Kourouféi, président du Conseil d'Administration de la FNGPC COOP-CA. Il exhorte les journalistes à raconter la réalité des producteurs, à déconstruire les idées reçues sur le coton et à promouvoir une image



positive de la filière.

Placée sous le thème « la contribution des médias à la relance du coton au Togo », la rencontre vise à renforcer les capacités des journalistes sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la culture cotonnière. Pour Gilles Podjoley, président du ReJPAH-AOS, il s'agit d'outiller la presse afin qu'elle accompagne efficacement les efforts de redynamisation.

« La place du coton dans la croissance de l'économie nationale », « la production du coton au Togo : Contraintes-Défis et Perspectives »,

« Mieux comprendre les acteurs de la filière » sont des thèmes qui ont fait l'objet de communication durant cet atelier.

« Le coton peut redevenir un secteur attractif et porteur d'emplois si nous recréons un environnement de confiance, de valorisation et d'innovation », estime la FNGPC COOP-CA. Le choix d'impliquer les médias s'inscrit dans une volonté de transparence et de sensibilisation.

A l'issue de ces deux jours d'échanges, un espoir renaît ; celui de voir les médias jouer un rôle moteur dans

la transformation du regard porté sur le coton togolais. Entre reportages de terrain, portraits de producteurs, émissions thématiques et articles d'analyse, la presse est désormais appelée à devenir l'ambassadrice d'une filière en quête de renouveau.

Un nouveau chapitre débute pour l'or blanc avec les producteurs et journalistes qui avancent désormais main dans la main pour redonner à cette culture stratégique la place qu'elle mérite dans l'économie nationale.

COMMERCE

BB Lomé réajuste les prix de certains produits

La décision est entrée en vigueur à partir de ce 1er octobre 2025. BB Lomé a décidé de réajuster les prix de certains de ses produits, notamment des bières et des boissons gazeuses de petit format (33 cl).

Les bouteilles de 33 cl de Pils et de Lager passent de 300 FCFA à 350 FCFA. Du côté des boissons gazeuses, les bouteilles de 30 cl de Youki Cocktail de Fruits, Youki Orange, World Cola et Youzou connaissent également une hausse, passant de 200 FCFA à 250 FCFA.

La direction générale de BB Lomé explique cette révision tarifaire par le contexte économique mondial marqué par une inflation persistante, la hausse généralisée des coûts des intrants (allant des matières premières aux emballages, en passant par la logistique et le transport) ; ce

qui a eu un impact direct sur les charges de production.

À ces contraintes, s'ajoutent de nouvelles dispositions fiscales et comptables qui alourdissent les coûts, réduisant les marges des entreprises du secteur. « Cet ajustement est une démarche nécessaire pour maintenir l'équilibre économique de nos activités et continuer à offrir des produits de qualité », souligne BB Lomé. Ce réajustement tarifaire vise à aligner ce format sur sa valeur réelle, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différentes gammes et renforcer la perception



du rapport quantité-prix. Produits concernés Bières : PILS et Lager Bouteille de 33 cl

Ancien tarif = 300 FCFA / Nouveau tarif : 350 FCFA
Produits concernés Boissons Gazeuses (Sucreries) Bouteille

de 30 Cl

Youki Cocktail de Fruits, Youki Orange, World Cola et Youzou

Ancien tarif = 200 FCFA / Nouveau tarif : 250 FCFA

LA NOUVELLE
TRIBUNE

Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolié - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

MOURABAHA ENTREPRISES

FINANCEMENT

CYCLES D'EXPLOITATION - IMPORTATIONS - EXPORTATIONS
ACTIVITES SAISONNIÈRES - MARCHÉS - INVESTISSEMENTS



Solution de Financement Islamique
www.corisbankbaraka.com

